



vivre mieux

Charvieu-Chavagneux



*Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,*

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour le soutien massif que vous avez apporté à ma candidature et à

celle d'Annick MERLE lors du second tour du scrutin des Elections Départementales, en mars dernier.

Avec 68,13 % des suffrages accordés à son Maire, la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX a pleinement pris acte de sa reconnaissance en tant que chef-lieu d'un nouveau canton qui compte maintenant plus de 50 000 habitants.

Une nouvelle Majorité a pu accéder aux affaires du Département après 14 ans de pouvoir exercé par les socialos-communistes et les verts qui ont trop souvent ignoré notre secteur, laissant de côté nombre de nos projets pour prioriser leurs options politiques. Bien sûr cette voie n'était pas celle de l'équité et j'interviendrai autant que faire se peut pour que notre Majorité s'attache à satisfaire tous les Isérois et à rattraper « le temps perdu ».

Vous trouverez, dans ce numéro, les informations concernant notre situation financière avec les chiffres du budget 2015.

La principale des caractéristiques des finances de notre Commune réside dans notre endettement égal à zéro. Seules deux autres communes en France bénéficient d'une telle situation. Ceci est le fruit d'une gestion sans faille, prolongée, assurée durant les trente dernières années. Ceci évite à notre Commune d'avoir à rembourser des intérêts, perdus pour la Ville et ses contribuables, au profit du système financier.

Sachant que l'endettement moyen d'une commune

comparable (environ 9 000 habitants) était de l'ordre de 1 100 euros en 2013, une telle dette génèrerait une annuité de l'ordre de 1.250.000 euros décomposée en remboursement en capital et en intérêts. Les intérêts constitueraient une perte sèche. Le montant de l'annuité que nous aurions à rembourser correspond, en fait, à notre autofinancement réel, c'est-à-dire, à notre capacité budgétaire d'apport au budget d'investissement. C'est grâce à cette capacité que nous pouvons réaliser une politique d'investissement qui prépare l'avenir de la Commune.

Ainsi à la rentrée 2015, l'école maternelle Jean de la Fontaine, dans le nouveau quartier du Piarday/Petit Prince ouvrira ses portes avec six classes adaptées aux besoins futurs. Cela représente un investissement de 4 750 000 euros réalisé sans emprunt grâce à la gestion des exercices précédents et à la bonne prévision de nos besoins.

Ainsi, également, les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville pour plus de 450 000 euros ; une réalisation indispensable pour notre Commune dont la population s'est accrue de près de 4 000 habitants par des résidences pavillonnaires et d'accession à la propriété. Ces travaux d'extension permettront aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services municipaux, obligation imposée par la Loi donc par l'État sans que ce dernier n'apporte le moindre financement qui est donc à la charge du contribuable local.

Chacun le sait, au lieu d'aider nos communes, l'État, au contraire, se désengage, diminue les dotations. Pourtant, ces dotations sont un véritable dû de l'État puisque les communes assurent et financent des services qui incombent à l'État comme la Police, l'État Civil, et bien sûr l'Éducation pour ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires.

Ainsi, l'incurie et la mauvaise gestion de nos dirigeants

nationaux retombent une fois de plus sur le contribuable local. C'est une raison de plus pour redoubler de vigilance dans la gestion et le maintien d'une situation saine de notre Ville.

C'est aussi pour cela que seront réalisés des travaux de rénovation et d'entretien de nos bâtiments communaux car chacun sait qu'un bon entretien permet de multiplier la durée de vie d'un investissement.

Bien sûr, tout n'est pas simple et nous aurons, dans un avenir proche, à évoquer la situation d'un service, celui de la piscine municipale, seul équipement sur notre canton financé depuis plus de 40 années par notre Commune sans contribution d'aucune autre entité.

Nous resterons vigilants. Mais l'heure est au repos et permettez-moi de vous inviter à profiter au mieux de cet été qui s'annonce chaud et reposant.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Gérard Dézempte

Maire de Charvieu-Chavagneux

Conseiller départemental de l'Isère

Président de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry

SOMMAIRE

Budget	p. 2-3
Travaux	p. 4-5
Vie municipale	p. 6-11
Associations	p. 12-13
Que faire cet été ?	p. 14-15
Infos	p. 16

Budget communal 2015

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, le budget communal s'inscrit dans la droite ligne des choix opérés depuis de nombreuses années. Ainsi, la stabilité des impôts est assurée et l'exercice 2015 permettra de financer de nombreux travaux sans recourir à l'emprunt.



Le budget de fonctionnement :

Une attention toute particulière lui a été apportée afin de maîtriser au mieux les dépenses qui constituent un socle souvent incompressible et parfois même très difficile à contrôler lorsqu'il s'agit par exemple, d'augmentation d'énergie ou d'augmentation des salaires des fonctionnaires municipaux et des charges qui en découlent et qui obéissent à des règles administratives entraînant des variations liées à l'ancienneté et selon les décisions du gouvernement.

Nous aurons sans doute des choix à faire concernant certains services de plus en plus onéreux dont nous supportons seuls la charge alors qu'ils sont utilisés par le public d'autres communes comme c'est le cas pour la piscine municipale.

Comme chacun le sait, nous avons au fil des années réussi à ramener notre dette municipale à 0 €. Rappelons que seules deux autres communes en France sont dans ce cas : Tinquieux dans la Marne et Saint-Plantaire dans l'Indre.

Ceci nous permet, dans le budget de fonctionnement, d'éviter les intérêts d'emprunts et nous donne des possibilités supplémentaires d'autofinancement sans amputer l'avenir communal.

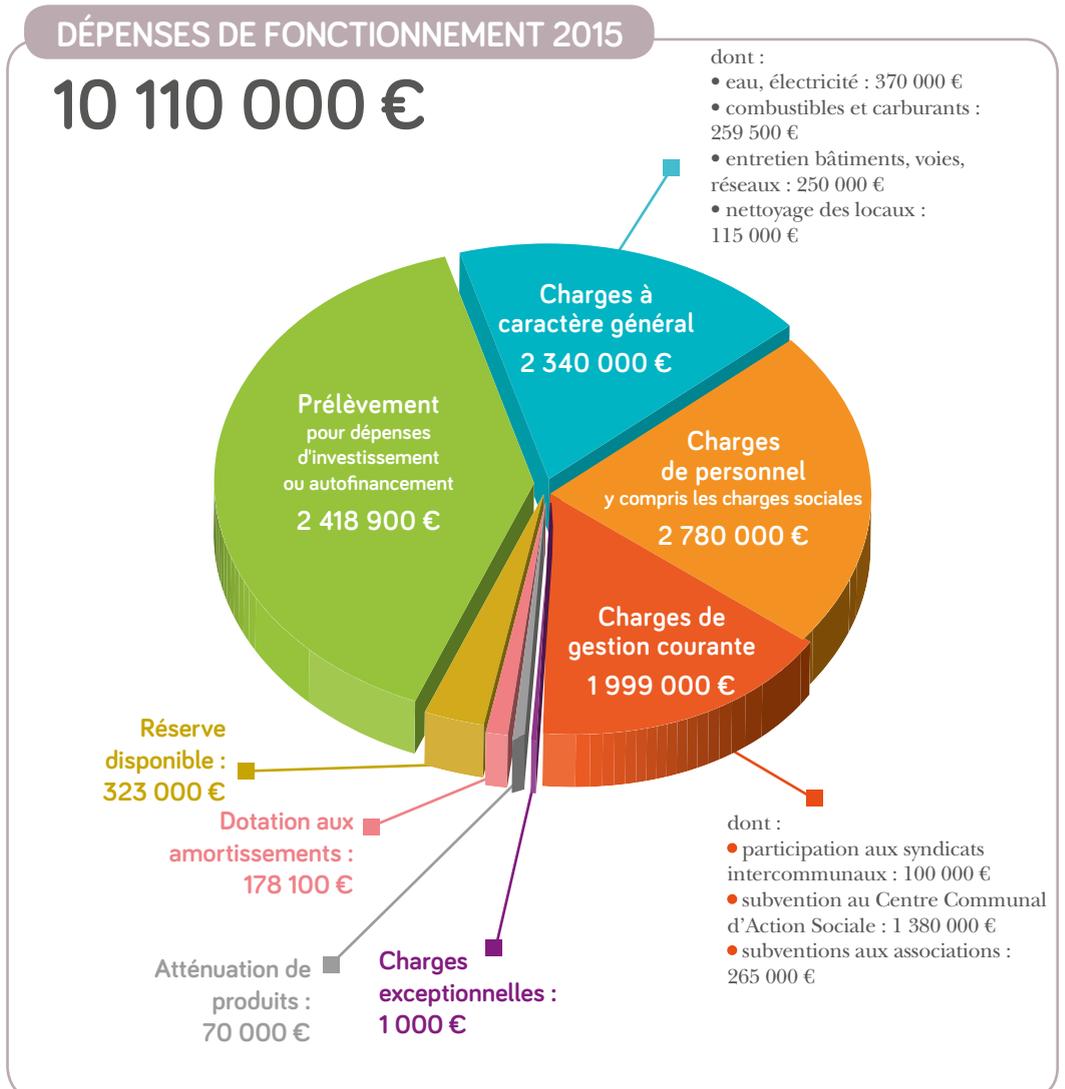
Il convient de noter la baisse relative des participations de l'État malgré une augmentation de notre population. Alors que les dotations de l'État aux communes correspondent à l'organisation par celles-ci de services régaliens qui incombent à l'État, comme par exemple la Police, l'État Civil, l'Éducation (la commune assure la construction des bâtiments, leur entretien tel le chauffage, le nettoyage et le financement des personnels d'entretien).

L'État, dont les médias nous rapportent régulièrement la mauvaise gestion, se dégage ainsi de ses responsabilités sur les collectivités locales. Et, non content de réduire ses aides, il crée des charges supplémentaires pour les communes, comme il l'a fait autoritairement avec la réforme des rythmes scolaires inventée par M. PEILLON puis appliquée par M. HAMON puis par Mme VALLAUD BELKACEM dans le tourniquet infernal des ministres de notre pauvre Éducation Nationale.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en 2015 à 10 110 000 € avec des dépenses réelles de fonctionnement de

7 513 000 €, un virement à la section d'investissement de 2 418 900 € et une dotation aux amortissements de 178 100 €.

Notre budget se caractérise par des aides fortes et constantes au tissu associatif qui permet, grâce aux nombreux bénévoles d'encadrement et au dévouement des présidents d'associations et de leurs équipes de dirigeants, d'encadrer et de former notre jeunesse avec des objectifs clairs de compétition et de respecter l'autre. La somme provisionnée en fonctionnement de 323 000 € disponible devrait nous permettre de faire face aux aléas de gestion



Un budget d'investissement de 9 300 000 € financé sans nouvel emprunt

Ce budget d'investissement s'équilibre à 9 300 000 € et représente près de 92 % de la section de fonctionnement. Cela signifie, qu'à Charvieu-Chavagneux, nous investissons beaucoup pour préparer l'avenir de notre commune.

Nous investirons encore fortement en 2015 et ceci sans emprunter.

Voici les investissements essentiels de notre budget 2015 :



Construction de l'école maternelle Jean de la Fontaine
2 742 000 €



Travaux de voiries
1 941 300 €



Acquisitions foncières
760 000 €



Travaux d'entretien des écoles
360 000 €



Provisions pour la construction d'une maison médicale
500 000 €



Extension de l'Hôtel de Ville + étude préalable
482 000 €



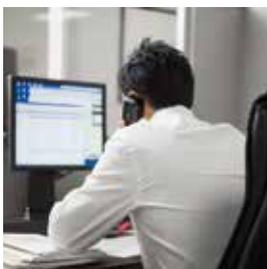
Provisions pour l'aménagement du carrefour des Carabiniers
400 000 €



Travaux réalisés dans les bâtiments communaux
328 100 €



Travaux d'assainissement
307 000 €



Hôtel de ville, matériel informatique, Police municipale
208 000 €



Travaux réalisés par les services techniques municipaux
130 000 €



Équipements sportifs, animation et vie associative
122 500 €



Provisions pour la réalisation d'un passage souterrain sous la RD 517
100 000 €



Matériel pour les services techniques
65 000 €



Espaces verts, lac, parcours santé
33 000 €



Eclairage public
30 000 €



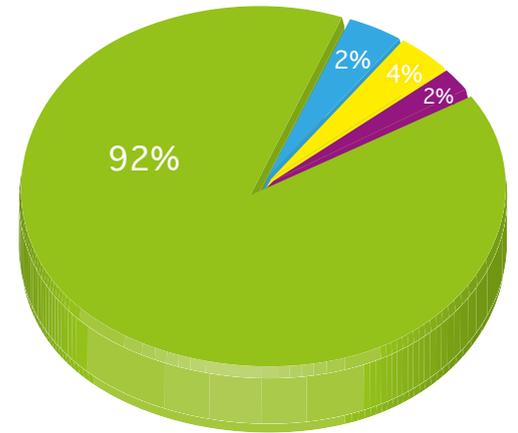
Travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage
25 000 €



Cimetières
15 000 €



Zone industrielle Montbertrand
10 000 €



- Résultats 2014 : 147 158 €
- Crédits disponibles : 420 242 €
- Créances sur budgets annexes : 173 700 €
- Travaux à réaliser en 2015 : 8 558 900 €

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 845 000 €.

EXTENSION DE L'HÔTEL DE VILLE

Accessibilité et nouveaux bureaux

Débutés en janvier 2015, les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville seront achevés en octobre prochain.



Deux points forts pour ce programme d'agrandissement : Tout d'abord, l'obligation de rendre les locaux de la mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite. La configuration intérieure ne permettant pas l'installation d'un ascenseur, c'est un équipement extérieur qui est en cours d'aménagement avec une extension à l'arrière du bâtiment.

Ensuite, les services ne disposant plus de la place suffisante pour administrer une commune de près de 10 000 habitants comme la nôtre, 7 nouveaux bureaux supplémentaires vont être aménagés dans la nouvelle partie du bâtiment.

L'extension de l'Hôtel de Ville était donc devenue une nécessité pour répondre à la fois à l'évolution des services et aux attentes des usagers ▶



▶ Coût du chantier : 379 000 € H.T
Financement de la commune : 209 000 €
Financement de la communauté de communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry : 170 000 €

AU QUARTIER DU PIARDAY/PETIT PRINCE :
NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE

Ouverture à la rentrée

Le quartier du Piarday/Petit Prince se développe progressivement. Les travaux terminés, ce sont plus de 200 propriétés qui seront construites. Une politique de logements qui fait croître les effectifs scolaires. Pour apporter de bonnes conditions d'éveil aux petits enfants de ce quartier, la Municipalité termine la construction de la nouvelle école maternelle dénommée Jean de La Fontaine.



Les travaux qui ont démarré en mai 2014 ont été suivis par Patrick Gauthier, adjoint à l'urbanisme. Réalisés et achevés dans les délais, ils vont permettre l'ouverture de la nouvelle maternelle pour la rentrée prochaine comme prévu.

Cette structure comprendra un bâtiment de type « architecture dauphinoise » réalisé dans un esprit contemporain. Sobre et moderne, avec 6 salles de classes et 1 restaurant scolaire, elle s'intègre parfaitement dans le quartier.

De type H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale), ce bâtiment est construit dans le respect des normes du développement durable. L'organisation pratique des locaux, les conditions de sécurité et d'accessibilité, les possibilités de stationnement répondent aux besoins et aux attentes de tous.

C'est le cabinet BBC Architectes de Vaulx-en-Velin qui a réalisé cette construction dont le coût des travaux s'élève à 3 963 739 € H.T. auxquels il faut ajouter le montant des honoraires de l'architecte : 396 160 € H.T. **Une opération pour laquelle la subvention du Conseil départemental de l'Isère s'élève à 450 000 € ▶**





TRAVAUX D'ENTRETIEN

Bâtiments et infrastructures

Cimetière de Chavagneux

En juin dernier, les services techniques municipaux ont procédé à la réfection de la peinture du mur d'entrée du cimetière N° 1 et réalisé un point d'eau au cimetière N° 2.

Église de Charvieu

Le sol de la cure a été remis en état. Sous la responsabilité de Jean-Pierre Lyoën, Adjoint aux travaux, ce sont les services techniques municipaux qui ont effectué le chantier.

Rappelons que les peintures intérieures de l'église ont été refaites par les services techniques municipaux lors de l'été 2012.

En complément, la commune a passé un contrat d'entretien des cloches de l'Église de Charvieu et de la Chapelle de Chavagneux.

Stade Just Fontaine

Pour maintenir l'homologation du terrain d'honneur Jean Djorkaëff en catégorie 3, il a été nécessaire de procéder à des travaux de mise en conformité.

Les services techniques municipaux ont posé des grillages, des poteaux et des portillons.



Travaux à la piscine

Chaque année, la piscine municipale fait l'objet d'importants travaux d'entretien : étanchéité, changement de tuiles...

Au printemps, ce sont les joints du bassin intérieur qui ont été enlevés et refaits.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Sud-Est Aquatique de Saint Romain de Jalionas pour un coût de 11 990 € H.T. ▶

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Application

d'un enrobé spécifique

Avant l'été et comme chaque année, la commune a réalisé une campagne d'entretien des voiries dont le procédé consiste à appliquer successivement à l'émulsion de bitume, une couche d'accrochage et une couche de gravillons.

Une technique qui a fait ses preuves et dont l'efficacité réside dans l'adhérence entre l'émulsion et les gravillons. Pour un résultat optimal, les agents en charge de l'application du mélange attendent quelques temps avant de balayer la voirie, faute de quoi, les gravillons seraient arrachés avant leur adhérence à l'émulsion. Ceci explique pourquoi pendant une dizaine de jours, des gravillons sont encore présents en quantité considérable sur les chaussées traitées.

L'opération terminée, les services techniques municipaux procèdent à une vérification totale des voiries et nettoient les accotements et les portions de chaussées situées en dehors des zones de roulement des véhicules là où les graviers restent parfois présents.

Cette technique performante prolonge la longévité du réseau routier et permet à la commune de faire des économies substantielles ▶



Travaux dans les écoles

Paul Verlaine

Victime de pluies diluviennes localisées sur le secteur, la toiture de l'école Paul Verlaine n'a pas résisté, laissant l'eau pénétrer à l'intérieur et produisant de nombreuses dégradations, notamment au niveau des plafonds.

La toiture de cette école, conçue initialement en terrasse, présente des difficultés d'étanchéité depuis plus de 30 ans, à tel point que la Municipalité avait déjà dû faire réaliser une nouvelle couverture en légère pente en bac acier à la fin des années quatre-vingt.

La charpente et la toiture avaient été révisées en 2012.

Suite à des orages exceptionnels et imprévisibles, de nouvelles technologies étant opérationnelles, une toiture-terrasse est en cours de réalisation durant l'été.

Alphonse Daudet

Les sols de différents bâtiments de l'école sont en cours de réfection.

LE POINT SUR LES GENS DU VOYAGE

La mairie seule pour faire appliquer la loi

Le lundi 18 mai, le portail d'entrée du stade a été fracturé. Des gens du voyage se sont introduits sur le terrain d'entraînement du stade Just FONTAINE, côté Ouest de la RD24 A, occupant illégalement un espace public appartenant à la commune, au détriment des usagers.

Informé, le Maire a réagi immédiatement en demandant au responsable de la Police Municipale, de service, d'obstruer l'accès au stade avec le véhicule de Police Municipale, une vingtaine de caravanes étant déjà à l'intérieur du site, d'autres bouchant le passage sur la route de Vienne.

Les gendarmes de Pont de Chéruy, appelés à la rescousse, ont engagé discussion avec les gens du voyage, discussion dont on ne connaît pas la teneur. Puis un groupe de gens du voyage est parti en direction de la Mairie menaçant de l'occuper. Le Maire a alors demandé au responsable de la Mairie de fermer celle-ci et au Policier municipal de se rendre sur place laissant le véhicule 306 de la Police Municipale en travers de l'entrée du stade pour en interdire l'accès.

Aucun incident n'a été constaté au niveau de la Mairie.

Le Maire a alors demandé au Policier municipal de retourner au stade Just Fontaine, la Gendarmerie ayant quitté les lieux.

À l'arrivée sur place, la Police Municipale a été prise à partie. L'un des gens du voyage a tenté d'extirper un Policier municipal de la voiture en l'empoignant par son gilet pare-balles.

Ne pouvant faire face au nombre, le Policier municipal s'est mis en observation à une centaine de mètres et a constaté que les gens du voyage

s'étaient regroupés pour déplacer la 306 en la ripant sur le côté, permettant ainsi à d'autres véhicules de s'introduire illégalement dans l'enceinte du stade.

Arrivé en renfort après 17 heures, un second Policier municipal, qui était en congé, a permis d'obstruer à nouveau l'entrée du stade avec un second véhicule. D'autres caravanes étaient alors en attente pour essayer de rentrer sur le



stade. La Police Municipale est restée en faction jusqu'aux environs d'1 heure du matin, heure à laquelle un bus de la commune a été mis en travers toujours afin d'empêcher l'accès aux caravanes en attente.

Bien évidemment, ordre était donné afin que ceux qui souhaitaient sortir puissent le faire.

Le lendemain, les gens du voyage ont

incendié des pneus à proximité du bus, menaçant de l'enflammer. Ils ont également proféré des menaces à l'égard des Élus. Les caravanes qui attendaient pour rentrer sont alors parties on ne sait où.

L'autorité préfectorale, donc l'État, n'est jamais intervenue pour faire respecter la Loi.

Pourtant, la commune de Charvieu-Chavagneux a satisfait à ses obligations en réalisant une aire d'accueil des gens du voyage située à proximité de la caserne des sapeurs-pompiers. L'État s'était engagé à prêter le secours de la force publique en cas d'implantation sauvage des gens du voyage, ce qui n'a pas été fait.

Mieux, l'autorité préfectorale a, par personnes interposées, menacé le Maire de poursuites pour entrave à la libre circulation des personnes, celles qui menaçaient l'ordre public s'il n'enlevait pas le bus, le fait de laisser le bus empêchant l'entrée semblant perçu, par l'autorité, comme une menace pour l'ordre public.

Considérant l'ordre public, si faire respecter la loi peut entraîner des protestations et des débordements de la part des gens du voyage, cela peut effectivement perturber l'ordre public.

Dans la mesure où ne pas faire respecter la Loi ne présente pas de risques pour l'ordre public, les habitants paieront les dégradations, les usagers de l'eau

paieront l'eau volée, les abonnés EDF paieront l'électricité volée et les habitants des alentours subiront les dégradations multiples et variées sans rechigner et donc sans porter atteinte à l'ordre public !

Peut-être serait-il possible d'indiquer à nos Députés et Sénateurs toute l'inutilité de voter des lois que l'on n'applique pas et de payer des fonctionnaires pour observer comment les lois ne sont pas respectées.

Réuni le 22 juin, le Conseil municipal, à l'unanimité, a :

- mandaté le Maire pour défendre les intérêts de la Commune et prendre toute initiative qu'il jugera utile dans le cadre de l'occupation illégale de l'espace public par les gens du voyage notamment en recherchant les responsabilités de l'État ;
- mandaté le Maire pour ester en justice, engager toutes actions juridiques nécessaires et désigner les Conseils pour représenter la commune ;
- autorisé le Maire à renforcer l'accès afin de protéger l'espace public de toute éventuelle intrusion illégale et l'a mandaté pour agir de la même façon si une semblable circonstance venait à se représenter ;
- protesté sur le fait que Madame la Sous-Préfète de Vienne ait menacé le premier magistrat de la ville de poursuites pour « entrave à la circulation » ;
- mandaté le Maire pour intervenir auprès des services de l'État afin que soit respectée la loi Besson « chaque ville de plus de 5 000 habitants est tenue d'avoir une aire d'accueil » et a demandé que les communes ayant largement plus de 5 000 habitants, comme la commune de Tignieu-Jamezieu, soient intégrées dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage ▶

COTISATIONS DUES AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Afin de régler le contentieux concernant les cotisations dues au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) et qui s'élèvent à 1 568 000 euros, la commune de Pont de Chérury a demandé à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry à être intégrée dans la compétence Incendie et Secours.

Lors de la réunion en date du 11 mai, la Communauté de Communes a saisi les communes membres afin que chaque Conseil municipal se prononce sur cette demande d'intégration.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 3 mai 1996, relative à la départementalisation des Services d'Incendie et de Secours, le transfert des bâtiments du centre de secours de Pont de Chérury comme la prise en charge d'une partie des arriérés de contributions, pour la période 2001-2015 et dues par la commune de Pont de Chérury au S.D.I.S, ne sont plus possibles.

Réuni le 22 juin, le Conseil municipal a décidé :

- de se conformer à la Loi, c'est-à-dire de demander à ses représentants à la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry de **s'opposer** à toute délibération prévoyant :
- d'intégrer la compétence « Incendie et Secours » de la commune de Pont de Chérury à la Communauté de Communes car elle a déjà été intégrée par arrêté du 22 janvier 1997.
- d'accepter le transfert de propriété de la caserne de Pont de Chérury à la Communauté de Communes et au versement compensatoire de la somme de 784 000 euros par la Communauté de Communes à la Commune de Pont de Chérury ▶



15^e SALON DE LA BD

Associations et enfants des écoles récompensés

Le 8 mars, à l'issue de la clôture du salon de la Bande Dessinée placé sous le thème « les héros de la BD », Katia Serrano, Adjointe à l'animation, entourée de membres du Conseil municipal, a proclamé les résultats du concours de BD ouvert aux associations. 20 d'entre elles ont été récompensées par une subvention.



Trois notes avaient été prises en compte : celle du public, celle de la commission municipale animation et celle des professionnels de la BD. Dans son appréciation, le jury a tenu compte de l'originalité du coup de crayon et de la valeur artistique des projets présentés.

Côté associations :

20 d'entre elles ont été récompensées et ont reçu une subvention exceptionnelle attribuée en fonction du coup de crayon et de l'originalité du travail réalisé.

- **1^{ère} place** récompensée par une subvention de 600 € : l'association « Arc-en-ciel ».
- **2^e place**, 2 associations ex æquo, récompensées chacune par 500 € : PEEP du Collège de Charvieu et « les Enfants de Daudet »
- **3^e place**, 5 clubs et associations ex æquo tous récompensés par 400 € de subvention : AMAPECC, « l'Ardoise

magique », Association Communale de Chasse Agréée, Club de la Retraite Active, « Cœur et Santé »,

- **4^e place**, là encore 6 associations ex æquo, dotées de 300 € chacune : Amicale du Piarday, badminton, Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme, Clé des Chants, Fraternelle des Cheveux Blancs, Tennis de table,
- **5^e place** enfin, 6 associations ex æquo, dotées d'une subvention de 200 € : Comité de Jumelage, Football Club de Charvieu-Chavagneux, Harmonie l'Éolienne, Loisirs Charvieu-Chavagneux, « Pour mieux vivre aux Acacias », Tennis club.

Côté élèves :

Avec plus de 450 écoliers, l'édition 2015 a enregistré l'une des plus fortes participations au concours. Le 9 mars les élèves ont été conviés à la proclamation des résultats et à la remise

des récompenses :

- Pour 177 élèves de Grande Section-CP, CP, CP/CE1, CE1, CE1/CE2 des écoles Alphonse Daudet et Paul Éluard : visite de la cité médiévale de Pérouges. Répartis en deux groupes, les enfants ont participé soit à un atelier de calligraphie, soit à un atelier héraldique.
- Pour 266 élèves de CE2, CE2/CM1, CE2/CM2, CM1, CM1/CM2, CM2 des écoles Alphonse Daudet, Paul Éluard et Francis Jammes : visite guidée du nouveau musée des Confluences à Lyon.
- Enfin, 110 élèves du collège de Charvieu-Chavagneux ont eu la chance de visiter librement ce musée. ▶

Tous les enfants de la commune sont impatients de connaître le prochain thème du Salon de la BD 2016 et peut-être d'y participer !



1915/2015

100^e anniversaire du génocide arménien

Émotion 100 ans après la tragédie qui a touché le peuple arménien, Les Élus et la communauté arménienne de Charvieu-Chavagneux se sont recueillis le 24 avril devant la stèle habillée aux couleurs de la France et de l'Arménie, pour commémorer le génocide du peuple arménien.

Après les dépôts de gerbes, Gérard Dézempte a rappelé que « 2015 doit être l'année de la vérité et de la justice. 2015 est une année capitale pour l'Arménie et les Arméniens, capitale pour la mémoire du peuple arménien qui a tant souffert et enfin capitale pour la reconnaissance de ce combat que le peuple arménien mène depuis 100 ans ».

Quatre expositions pour commémorer le centenaire.
En cette année du Centenaire du Génocide arménien, la Municipalité a accueilli plusieurs expositions. Lors de l'inauguration, Gérard Dézempte,

Maire et Conseiller départemental de l'Isère, a rappelé qu'il y a 100 ans, plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants arméniens ont été jetés sur le chemin du désert mésopotamien par la volonté exterminatrice du gouvernement jeune-turc et ont péri en route ou dans des camps de concentration, avant de conclure :

« Je n'ai jamais été autre chose qu'un Français libre, chrétien dans sa pensée et ses actions ; aujourd'hui, je suis Arménien. Vive la France - Guétsé Frantsane. Vive l'Arménie - Guétsé Ayastane. Vive l'Amitié Franco-Arménienne - Guétsé ail-Frantsagane Paréganoutioune »

CLUB CŒUR ET SANTÉ

Engouement pour le Parcours du Cœur « scolaire »

Le Club Cœur et Santé organise chaque année un Parcours du Cœur « Famille » et un Parcours du Cœur « Scolaire ».



Le parcours scolaire qui a pour but de sensibiliser les enfants à la nécessité de prendre soin de leur cœur a été agrémenté cette année d'un concours de dessins. Il s'est déroulé au Parcours du Cœur, dans le Bois des Franchises, le 26 mars dernier et a regroupé 56 enfants de l'école Francis Jammes.

Le parcours a débuté par un pique-nique convivial suivi par des épreuves sportives et un questionnaire. L'animation a été encadrée par les enseignantes et des bénévoles du club.

Les enfants ont été récompensés par des coupes, rafraîchissements, gâteaux, diplômes, bandes dessinées, stylos et sont repartis enchantés de leur journée





CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

Les élèves massivement présents

Une belle cérémonie marquée par une présence importante des enfants de la commune.

Près de 140 élèves des écoles primaires de la ville ont défilé de l'Hôtel de Ville jusqu'au Monument aux Morts, en présence des élus, des anciens combattants et des présidents d'associations.

Chaque écolier a déposé au pied du Monument aux Morts une petite fleur de couleurs bleue, blanche ou rouge.

Accompagnés par l'Harmonie l'Éolienne et l'École municipale de musique, les enfants ont ensuite chanté deux couplets de l'hymne national qu'ils avaient appris en classe.

Accueillis en mairie, ils ont été récompensés par une place de cinéma.

Pour les plus jeunes, cette journée était le symbole d'une paix retrouvée ▶

8 MAI

La seconde guerre mondiale

Depuis 2001, la Municipalité et l'Union des Mutilés et Anciens Combattants de Charvieu-Chavagneux, organisent deux expositions par an, l'une pour le 8 mai, l'autre pour le 11 novembre.

Cette année, à l'occasion du 70^e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, deux expositions intitulées : « **Les jeunes en résistance de 1940 à 1945** », et « **l'Automne 43** », ont été retenues et ont donné lieu à deux très intéressantes présentations, en complément desquelles l'Amicale des Bons Collectionneurs de l'agglomération a présenté une collection de timbres et de cartes postales inédites.

Ce cours d'histoire a été très apprécié par les élèves du canton qui ont visité l'exposition avec beaucoup d'intérêt ▶

SOUVENIR DU 18 JUIN 1940

Le Général de Gaulle à l'honneur

Le 75^e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle a été célébré au Monument aux morts où se sont regroupés des Élus, les associations d'anciens combattants et une délégation des pompiers.

Après le dépôt d'une composition florale en forme de Croix de Lorraine, Gérard Dézempte Maire et Conseiller départemental de l'Isère a donné lecture du texte de l'Appel qui, il y a 75 ans, résonnait sur les ondes des radios de France.

Pour marquer dignement ce 75^e anniversaire et perdurer le devoir de mémoire, la Municipalité a accueilli une exposition intitulée « **DE GAULLE : de l'Appel à la Libération** » mise à disposition par la Fondation Charles de Gaulle.

En 14 panneaux, cette rétrospective a retracé le destin d'un homme hors du commun. Lors de l'inauguration, Gérard Dézempte, Maire et Conseiller départemental de l'Isère a précisé :

« **L'Appel du 18 juin est devenu aussi un symbole, celui d'une France qui ne renonce pas, celui d'une France fidèle à ses valeurs, celui d'une France qui se bat pour la Liberté, la Démocratie et la République. L'Appel, c'est l'esprit de Charles de Gaulle ; c'est le gaullisme. En fait, le gaullisme, c'est la volonté de résister, le courage de s'opposer, la capacité de dire NON** » ▶





COMITÉ DE JUMELAGE

Week-end de Pentecôte à l'allemande

Les 23, 24, 25 juin, les Charvieulands ont été invités outre-Rhin à Nauheim, à l'occasion du 37^e anniversaire du jumelage avec les Allemands.

Sous la conduite de Marie-Andrée Sobrier, Maire adjointe et Présidente du comité de jumelage, une quarantaine de Charvieulands se sont rendus à Nauheim où il régnait une vive effervescence le samedi, lors de la réception officielle au cours de laquelle un délégué de l'Union Européenne a remis à Ingo Waltz, Maire de Nauheim, le drapeau d'Europe Unique. Différentes activités musicales et sportives ont ponctué les festivités.

La délégation charvieulande se rendra les 10 et 11 octobre à Nole pour fête les 28 ans de jumelage avec cette commune italienne ▶

FÊTE DES MÈRES

Louise Spirli à l'honneur

Chaque année depuis 1984, le Centre Communal d'Action Sociale invite à l'occasion de la fête des mères, les mamans qui ont été médaillées de la « Famille Française ».

Elles sont 130 à avoir reçu cette distinction.

Le 10 juin, en présence de Ghislaine Pain, Adjointe aux affaires sociales, d'Élus et de membres du Centre Communal d'Action Sociale, Gérard Dézempte, Maire et Conseiller départemental de l'Isère, a remis la médaille de bronze à Louise Spirli qui a élevé quatre enfants. Après le tirage de la tombola, les heureuses gagantes ont reçu un magnifique cadeau. ▶



21 JUIN

Musique en fête sous le soleil

Avec le concours de la Fraternelle des Cheveux Blancs, la Fête de la Musique s'est déroulée, comme chaque année, sur le site de Frémenville. Une édition 2015 agréablement ensoleillée.



Les arbres centenaires des bords du lac ont offert une ombre généreuse à tous les Charvieulands venus en famille profiter des nombreuses animations proposées par la Municipalité. Le repas a été particulièrement apprécié et la scène a été occupée sans interruption. Les Pom Pom Girls, l'association culturelle Rosita et divers groupes se sont succédé. Il y en avait pour tous les goûts : rock, flamenco, pop-rock, variétés... ▶



FOOTBALL CLUB DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Il faut continuer à progresser !

La saison 2014/2015 a livré son verdict avec la descente en honneur régional de notre équipe fanion heureusement compensée par la très belle saison des seniors 2 pour leur première saison en Promotion d'Honneur Régional et la bonne tenue de nos seniors 3 qui découvraient la promotion d'excellence.

Idem chez les jeunes avec la mauvaise saison des U17 atténuée par le parcours presque parfait des U13 et U15.

À l'approche de la nouvelle saison et pour la préparer au mieux, le club recrutera de nouveaux joueurs pour développer ses équipes, formera ses éducateurs, travaillera encore plus à l'entraînement pour que chacune de ses équipes ait des résultats encore meilleurs la saison prochaine.

Les dirigeants auront également pour objectif celui de savoir accueillir le plus grand nombre de jeunes joueurs désireux de découvrir le football et de leur transmettre une même passion.

Les installations du stade Just Fontaine mettent le club dans les meilleures conditions pour atteindre ses objectifs sportifs, réussir ses tournois et ses manifestations sportives.

Pour la prochaine saison, le club doit progresser dans le domaine du partenariat

afin de se doter de nouveaux moyens, tout en mettant en lumière chacun de ses partenaires.

La trêve estivale devrait permettre de préparer les prochains succès ! ▶



L'HARMONIE L'ÉOLIENNE

Déjà 150 ans !

Dans le cadre de la prolongation de son 150^e anniversaire, l'Harmonie l'Éolienne a répondu favorablement aux sollicitations de la commune en offrant, le 5 juin à l'Espace Roger Gauthier, un concert de haute qualité.

Son répertoire entièrement renouvelé a associé musiques de films et saynètes jouées par le Petit Atelier Théâtre d'Éliane de Saint-Chef.

Présidée avec brio par Claudette Bon, l'Harmonie l'Éolienne avait aussi organisé un quizz. Le public était invité à retrouver les titres de films au fur et à mesure de leur passage en musique. À l'issue du tirage au sort, des places de cinéma ont été offertes à la gagnante.

C'est sur ce beau succès que s'est terminé l'anniversaire des 150 ans. ▶



Eddy Finé, élu sportif du mois de janvier à l'hôtel de ville

BADMINTON CLUB

Tournoi amical de fin de saison

Le badminton Club de Charvieu-Chavagneux a fini le deuxième trimestre par un petit tournoi amical : les équipes, tirées au sort, se sont affrontées en matchs de doubles.



Ni premiers, ni derniers distingués, l'essentiel était de participer et de se dépenser physiquement tout en s'amusant !

Rappelons que les séances d'entraînement de badminton ont lieu tous les mardis de 19h30 à 22h au gymnase Alain Mimoun. Une séance d'essai pour découvrir ce sport très convivial est toujours possible.

Plus de renseignements : Tél. : 04 78 32 40 85

Reprise des cours dès la rentrée le mardi 1^{er} septembre.

Bel été à tous ! ▶

EDDY FINÉ, CYCLISTE CHARVIEULAND

Élu Sportif de l'année

Pour la 10^e édition du Challenge du Dauphiné Libéré, le prix du Sportif de l'Année a été remporté par Eddy Finé, jeune Charvieu-land cyclo-cross man du Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme.

Élu Meilleur sportif du mois de janvier, Eddy Finé avait été récompensé pour ses titres de *Champion de France de cyclo-cross, catégorie Juniors, Champion de l'Isère, sa 8^e place au Championnat du Monde et une quinzaine de victoires lors de courses régionales.*

Une belle récompense pour le dynamique club Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme présidé par Daniel Calabrin. ▶



SORTIES FAMILLES

L'été au centre socio-culturel Anna Genin

Parmi les temps qui rythment l'année des familles, il y a notamment celui des vacances d'été... Envies de détente, de découvertes et d'évasion, le Centre Communal d'Action Sociale a préparé et développé un programme d'activités variées qui permettent, selon les aspirations, de vivre pleinement ce temps des vacances !

Quelques places sont encore disponibles pour la sortie prévue le 28 août à **Le Pal Parc à Dompierre-sur-Bresbre** dans l'Allier : 25 attractions (Grand huit, manèges...) et découverte de plus de 600 animaux en semi-liberté.

Cette sortie à thème est encadrée par un animateur ▶



➤ **Inscriptions au centre socio-culturel Anna Genin.**
Tél. : 04 37 42 62 50.

L'été au centre de loisirs Faire le plein d'activités

Par un été agréable et chaud comme celui que nous vivons actuellement, le centre de loisirs est depuis le 6 juillet et jusqu'au 28 août, le lieu idéal pour profiter de cette belle saison. Au programme : sorties, baignades, travaux manuels, jeux, sports et olympiades !



Au centre de loisirs, les enfants répartis en 3 groupes sont encadrés par 10 animateurs diplômés du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), qui leur proposent des activités sportives, manuelles, pédagogiques et culturelles adaptées à leurs tranches d'âges.

Pour les enfants de 4 à 6 ans :

- visite de la ferme des 1 001 cornes à Charmes-sur-Herbasse dans la Drôme ;
- initiation aux arts du cirque avec l'école du cirque de Grenoble ;
- spectacle de magie avec Melkior ;
- visite du monde merveilleux des lutins à Hostun dans la Drôme.

Pour les 7/10 ans :

- raid aventures au Grand Parc de Miribel Jonage ;
- « Optimiste » au Grand Parc de Miribel Jonage.
- Le 24 juillet rencontre avec les jeunes des autres communes, lors des Olympiades organisées au stade Just Fontaine à Charvieu-Chavagneux avec le concours des centres de loisirs

de Pont de Chéruy, Chavanoz et Tignieu-Jameyzieu.

Pour les ados de 11 à 13 ans :

- trottinette du Pilas à Maclas ;
- ski nautique à Condrieu ;
- catamaran au Grand Parc de Miribel Jonage ;
- Urban Sky à Bourgoin-Jallieu.

Enfin, pour les plus grands de 14 à 18 ans, programme spécial avec :

- ski nautique à Condrieu ;
- paintball à Chavagneux ;
- trottinette du Pilas à Maclas ;
- canyoning à Porcieu.

Certains jeunes pourront découvrir avec intérêt la pratique de nouvelles activités manuelles (création, peinture, jardinage, cuisine etc...), pendant que d'autres se dépenseront avec des activités sportives (tournois, jeux d'équipe et d'affrontement...). Enfin, certains jeux plairont à tous comme la kermesse ou les jeux d'eau.



Pendant tout l'été quelques activités seront communes à tous les groupes :

- sorties à la piscine de Charvieu ou aux centres aquatiques tels que les Cascades de Trévoux, la base de loisirs de Meyrieu les Étangs, la piscine à vagues de Saint-Chamond, l'aquaparc de la Vallée Bleue,
- visites des grottes de Choranche, du parc zoologique de Saint-Martin La Plaine, du parc de loisirs « L'île aux pirates » de Miripili à Chattes et du parc accrobranches de Verannes ▶

PISCINE MUNICIPALE



Forte fréquentation

Les températures caniculaires de ce début d'été provoquent une belle affluence à la piscine municipale.

Pendant que les parents se reposent, se rafraîchissent et prennent des bains de soleil, les enfants eux sont heureux de patauger, nager, s'éclabousser et s'amuser avec d'autres enfants.

Un maître-nageur surveille en permanence le bassin et intervient si cela est nécessaire.

La piscine municipale est ouverte 7/7 jours sauf les jours fériés aux horaires suivants :

- lundi, mercredi, vendredi et samedi de 14h à 16h40 et de 17h30 à 19h10 ;
- mardi et jeudi de 9h30 à 11h10 et de 14h à 16h40 et 17h30 à 19h10 ;
- dimanche de 9h à 11h40 ▶

Piscine municipale
Route de l'Éternité
Tél. : 04 78 32 15 93

Entretenir sa forme avec l'aquagym

Dans le cadre des activités du centre socio-culturel Anna Genin, la commune reconduit les cours d'aquagym pendant les vacances d'été.

Les prochains cours se dérouleront les mardi 28 juillet et mercredi 29 juillet aux horaires suivants : 19h15 à 20h10 et 20h15 à 21h10.

Les inscriptions ont lieu au centre socio-culturel et sont possibles une semaine à l'avance.

Tarifs :

- 4€ pour les habitants de la commune ;
- 6€ pour les habitants des communes extérieures.

Quelques places sont encore disponibles ▶



➤ Quelques places sont encore disponibles. Inscriptions au Centre socio-culturel Anna Genin, rue de la Plaine
Tél. : 04 37 42 62 50.



OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Pensez-y !

En cette période de congés d'été, les habitants de la commune qui prévoient de s'absenter peuvent remettre les clés de leur domicile à la Police Municipale qui effectuera des rondes régulières aux abords de leur domicile à des heures différentes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de **l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)** mise en place par la Municipalité depuis plusieurs années.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir auprès de la Police Municipale un formulaire dans lequel vous indiquerez votre identité, votre période d'absence et les personnes à prévenir en cas de problème.

Rendez-vous au **bureau de la Police Municipale** aux horaires d'ouverture suivants :

- lundi, mardi, Mercredi et Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h ;
- jeudi de 8h à 12h.

63, avenue du Collège
Tél. : 04 78 32 36 79

Vous pouvez également remplir le formulaire en le téléchargeant sur le site Internet de la commune : www.charvieu-chavagneux.fr et en le retournant à l'adresse OTV@charvieu-chavagneux.fr.

Ce service est entièrement gratuit ▶

NUISANCES SONORES

Rappel des règles de bon voisinage

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés de façon occasionnelle par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont réglementés par arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 et ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h uniquement ▶

RENTRÉE SCOLAIRE



Mardi
1^{er} septembre
à 8h30

DES CAMÉRAS DE TYPE GO-PRO POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

Davantage d'outils de surveillance pour de meilleurs résultats



Depuis près de 2 mois, la Municipalité a doté la Police Municipale de 2 caméras portatives de type «Go-Pro». Elles sont fixées sur le gilet du policier et ne filment que lorsque ce dernier le décide.

Ces caméras ont un but dissuasif avant tout. Mais en cas d'infraction, les images peuvent servir de preuve devant un tribunal. Les citoyens qui le souhaitent peuvent demander à avoir accès aux vidéos. Toutefois, pour éviter les dérives, la pratique est strictement encadrée. Les images sont stockées sur un serveur sécurisé puis détruites au bout de 15 jours.

Rappelons que 10 caméras de vidéo protection ont été installées sur différents sites de la commune ▶

